



PRESENTATION



L'ambition du projet DORADE est de mettre en place une gestion électronique de documents pour supprimer les 4/5ème du papier utilisé pour les formalités douanières



DORADE : **D**Ocuments **R**éceptionnés par l'**A**dmistration des **D**ouanes en **E**lectronique

COMMENT ?

- Archivage électronique des documents
- Classement sous forme d'indexation permettant le recherche et la consultation
- Conservation des documents originaux

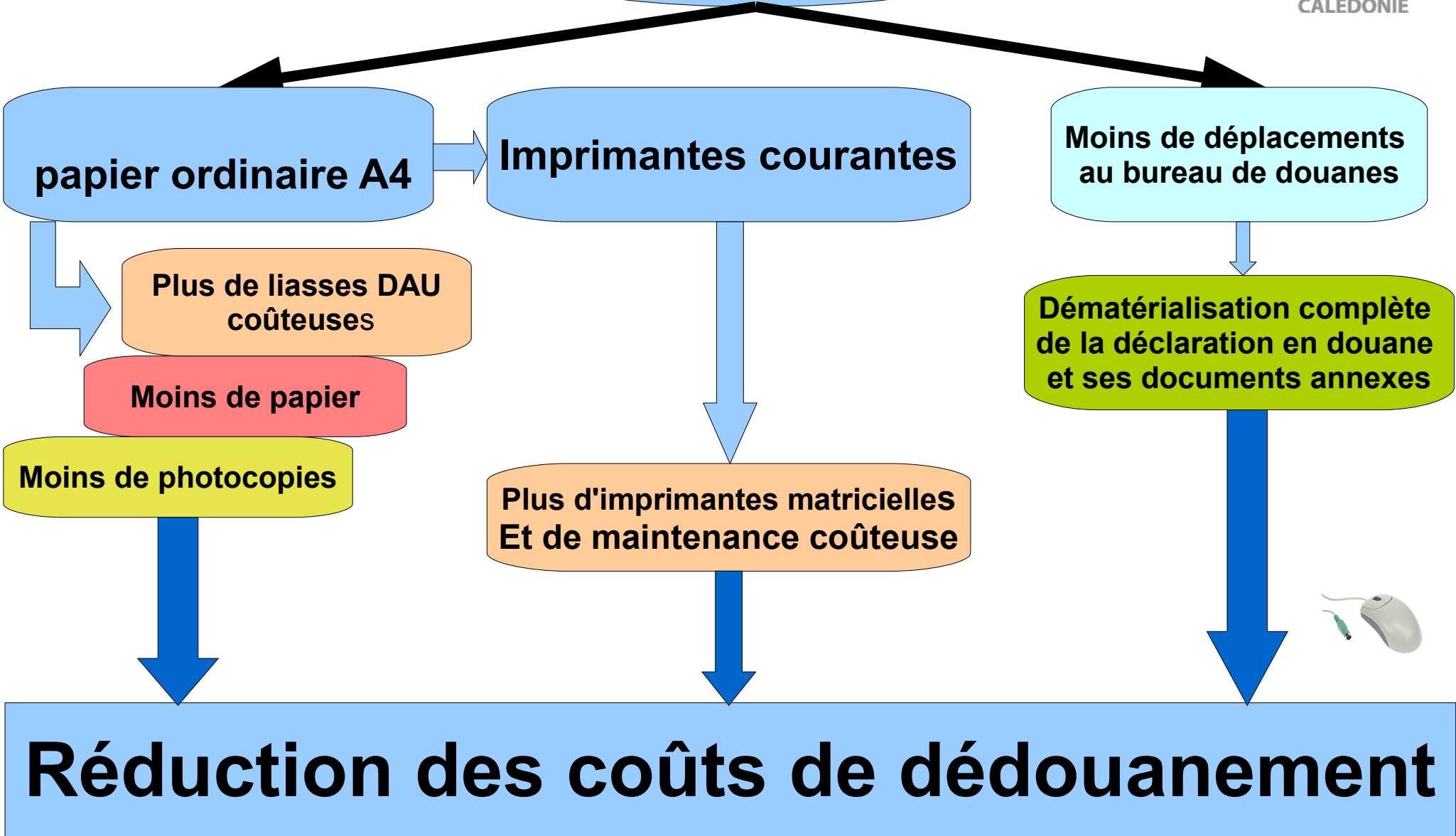


OBJECTIFS

- Diminuer les coûts de copie
- Diminuer les coûts d'impression
- Diminuer le temps de classement
- Diminuer les déplacements
- Fluidifier les échanges avec la douane
- Sécuriser l'archivage



DORADE



LES VOLUMES

- 200 000 déclarations SYDONIA par an
- 4 millions de feuilles (20 feuilles par déclaration en moyenne)
- 80 m³ de papier par an



Le projet DORADE

- C'est la numérisation de l'ensemble des déclarations
- C'est le stockage dans une base de données hébergée à la DTSI
- C'est la possibilité de consulter les documents partagés avec la douane





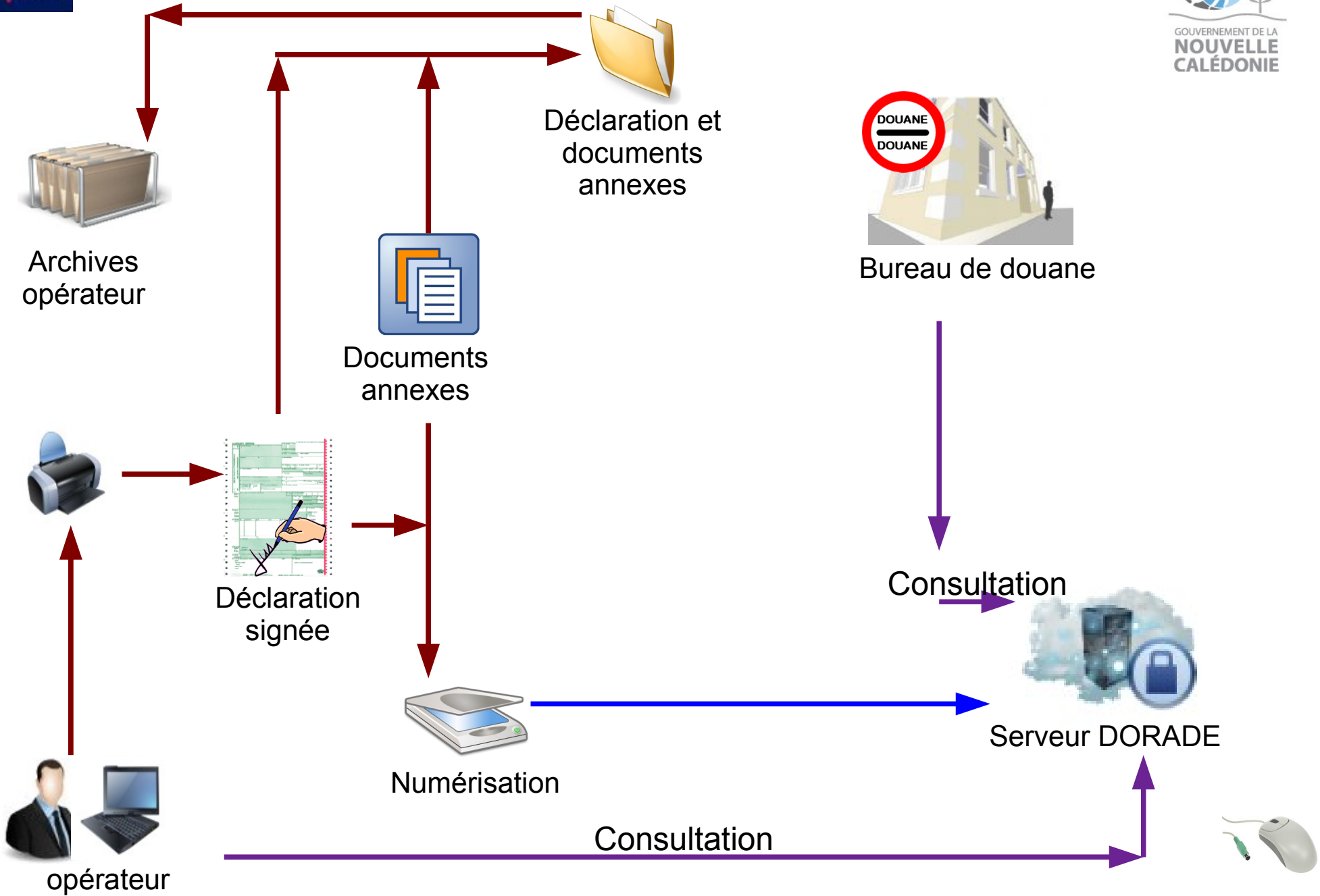
La déclaration est en BAE



- Impression de la page 1 de la déclaration en A4, signée
- Numérisation de la déclaration et dénomination
- Envoi dans DORADE
- Numérisation des documents annexes et dénomination
- Pas de dépôt de la déclaration au bureau de douane



Si la déclaration est en BAE



La déclaration nécessite un visa

- Impression de la page 1 de la déclaration en A4, signée
 - Numérisation de la déclaration et dénomination
 - Envoi dans DORADE
 - Numérisation des documents annexes et dénomination
 - Pas de dépôt de la déclaration au bureau de douane
-
- Si visa documentaire douane : numérisation par la douane et envoi dans DORADE (*accusé de réception*)
 - Restitution à l'opérateur





Si la déclaration nécessite un visa



Bureau de douane



GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE



Archives opérateur



Déclaration et documents annexes



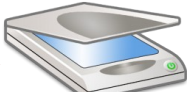
Documents annexes



Document à signer



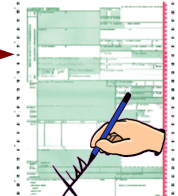
Visa



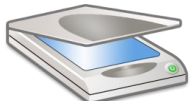
Numérisation



Serveur DORADE



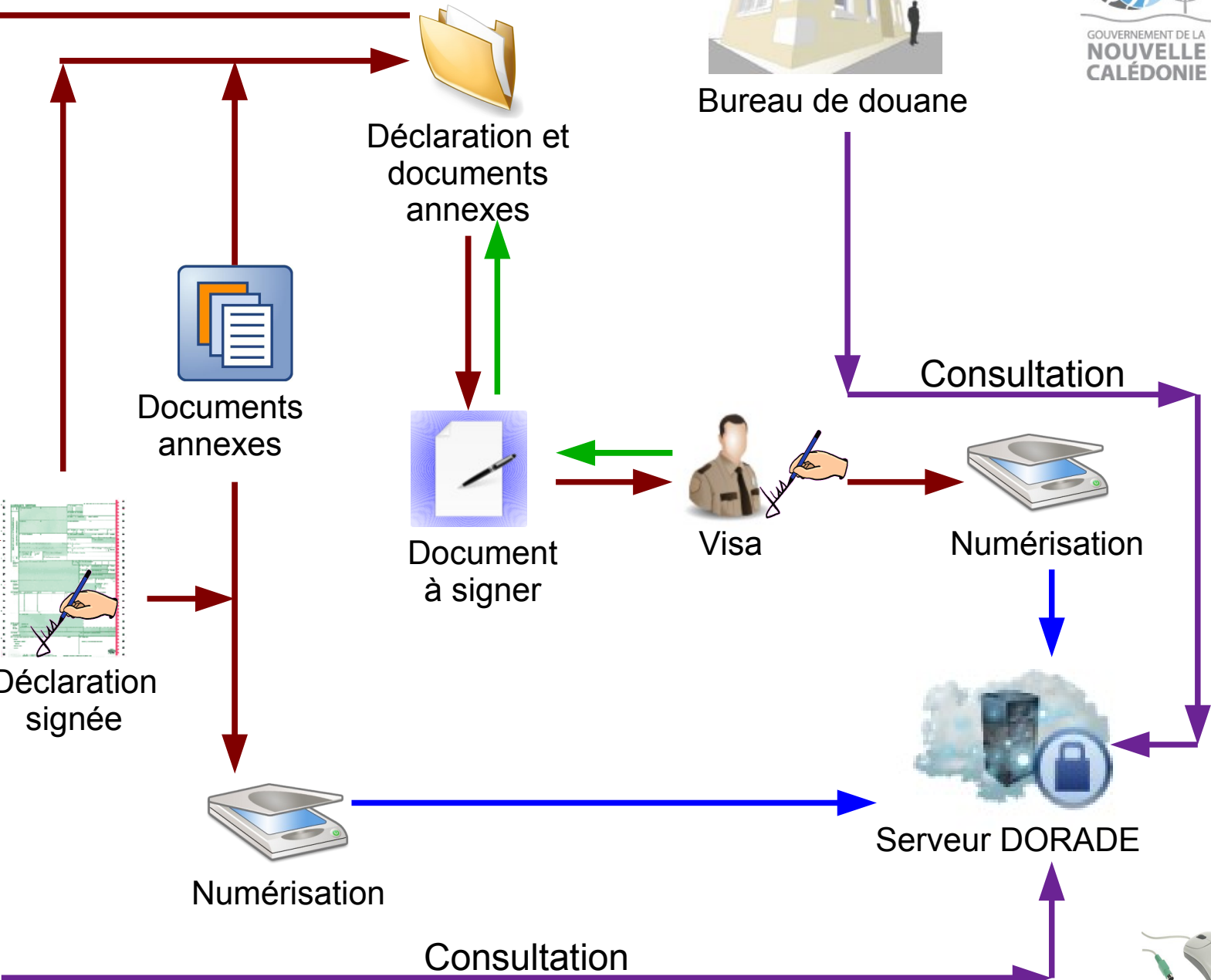
Déclaration signée



Numérisation



opérateur



La déclaration est en contrôle physique

- Impression de la page 1 de la déclaration en A4, signée
- Numérisation de la déclaration et dénomination
- Envoi dans DORADE
- Numérisation des documents annexes et dénomination
- ~~Pas de dépôt de la déclaration au bureau de douane~~

- dépôt de la déclaration au bureau de douane
- BAE ou contrôle physique par la douane

- Si BAE restitution à l'opérateur
- Si contrôle physique archivage par la douane





Si la déclaration est admise conforme



Bureau de douane

Déclaration et documents annexes



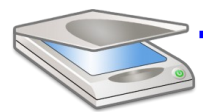
Archives opérateur



Documents annexes



Déclaration signée



Numérisation



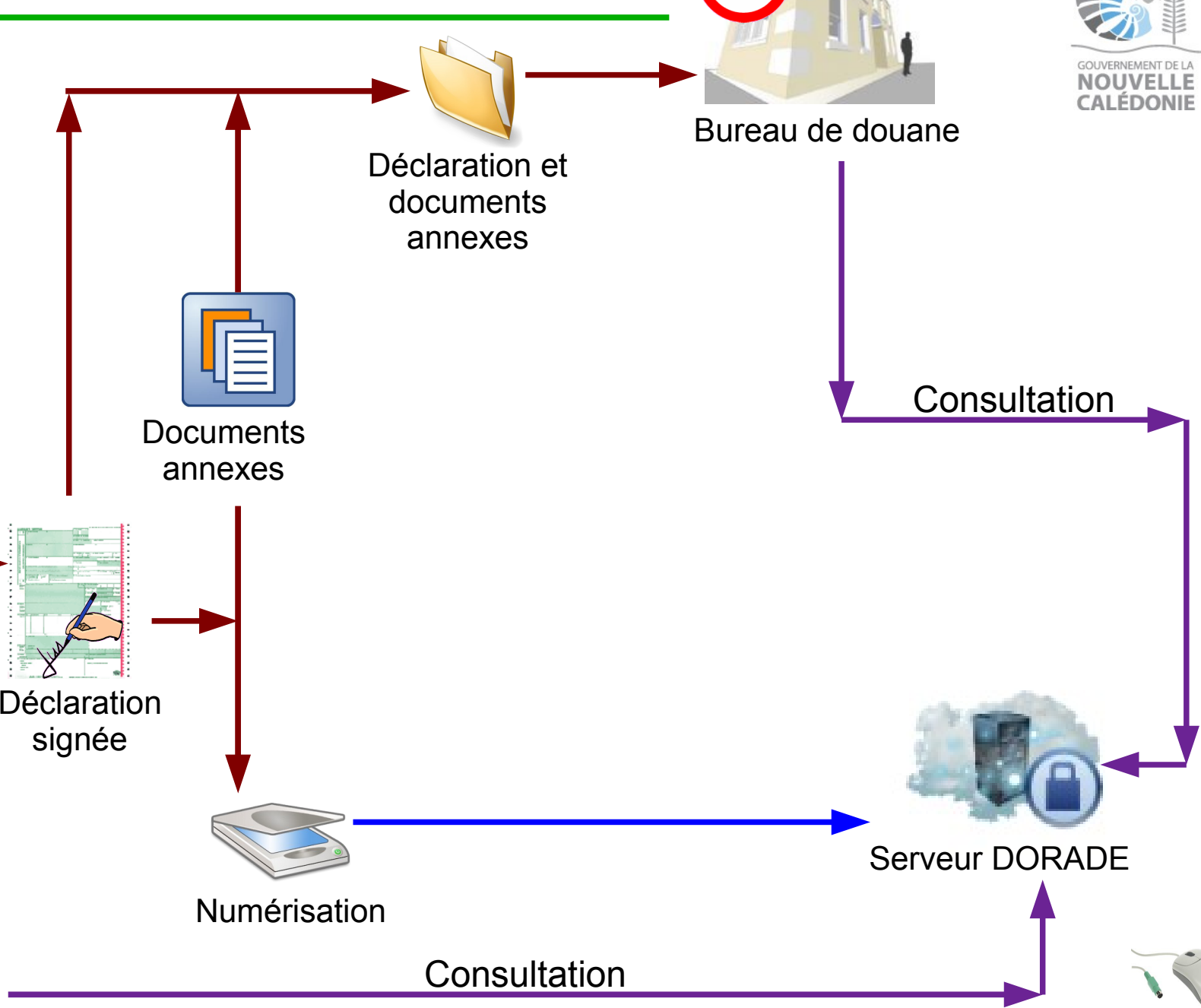
Serveur DORADE

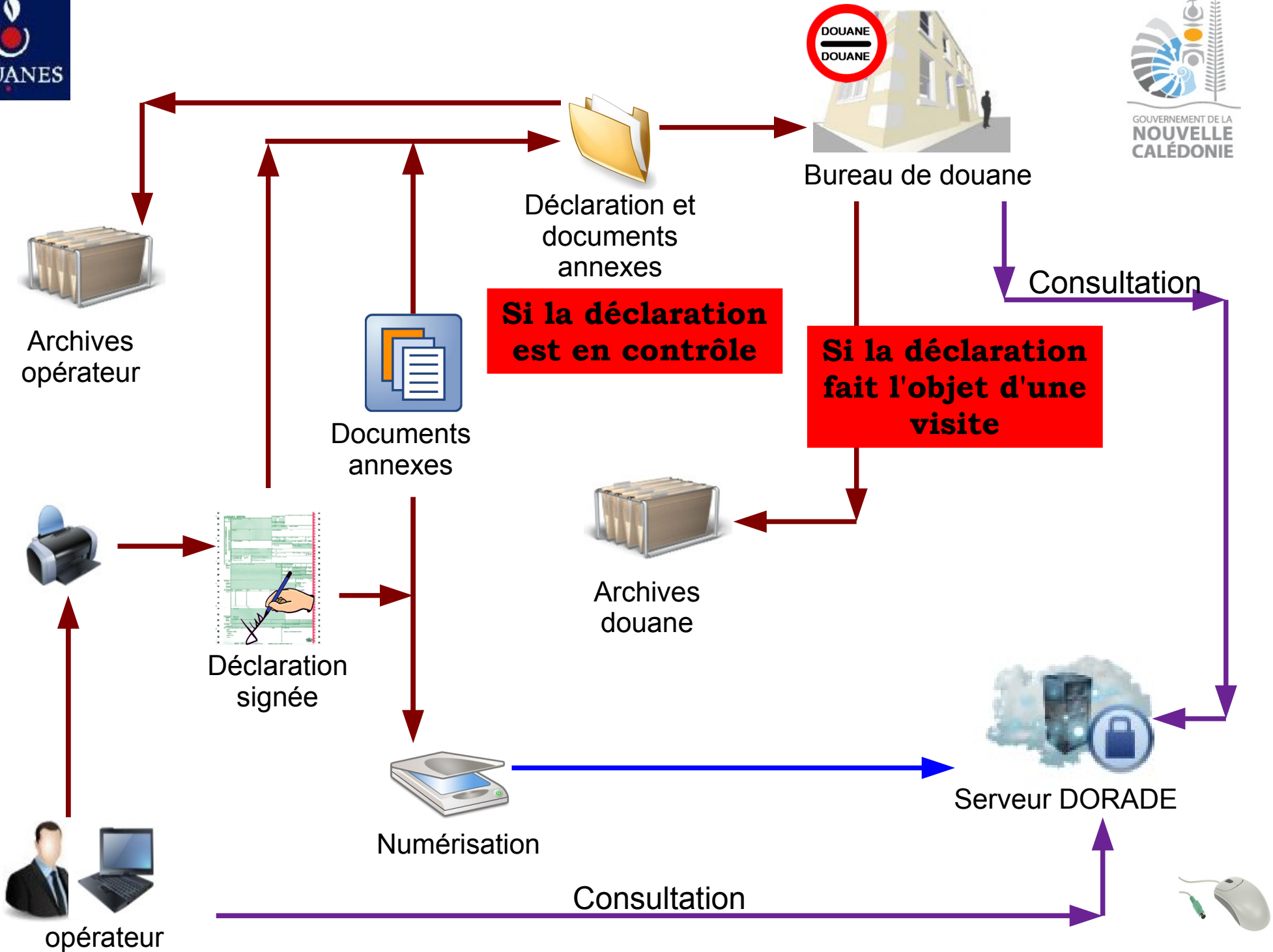


opérateur

Consultation

Consultation





LA NUMERISATION

- La première page (A4) de la déclaration signée
- Les factures
- Les documents permettant l'application de la réglementation (connaissance, LTA, Note de valeur,)
- Les documents d'ordre public (AAI, attestation d'exonération, certificat d'importation, EUR1, ...)



LA NOMENCLATURE

La déclaration et ses documents annexes seront numérisés et nommés comme suit :

- Le numéro de RIDET du déclarant (ex : 999 999 999)
- L'année (ex : 2011)
- N° de la déclaration (ex : C 9999)
- Le bureau (ex : BNP, CDP, TTA)
- La nature du document (ex : déclaration, facture, document douane, autres documents)
- Un numéro de série incrémenté selon le nombre de document de même type

LA NOMENCLATURE



999999999_2011_C9999BNP_DEC_01

999999999_2011_C9999BNP_FAC_01

999999999_2011_C9999BNP_AUT_01

999999999_2011_C9999BNP_AUT_02

LA CONSULTATION

- Accès sécurisé à travers le logiciel choisi par la DTSI pour sa démarche interne GED :
DOCUBASE
- Impossibilité de modifier les documents envoyés à DORADE
- L'opérateur ne peut accéder qu'à ses propres documents



L'ARCHIVAGE

- Stockage dans DORADE pendant 3 ans (sauf cas particulier)
- Pas de modification pour les documents originaux chez les opérateurs (article 5 de l'arrêté n° 2004-2971/GNC du 16 décembre 2004)



LE PLANNING (1)

- du 18 avril au 2 mai : choix des matériels et logiciels avec les opérateurs volontaires pour expérimenter
- du 3 mai au 20 mai : équipement en matériel et logiciel pour la douane et les opérateurs pilotes
- du 21 mai au 28 mai : mise au point des outils (interfaces) pour le dépôt des documents numérisés dans DORADE



LE PLANNING (2)

- du 18 mai au 3 juin : validation des prototypes (charte graphique et interfaces)
- du 8 juin au 15 juin : formation des opérateurs pilotes et de la douane
- du 16 juin à fin juillet : tests du projet DORADE et corrections éventuelles



LE PLANNING (3)

- Fin du 3ème trimestre : mise en production par montée en charge progressive, en associant les opérateurs par groupes.
- Fin d'année 2011 : intégration de l'ensemble des acteurs à la GED.

Fin du dispositif antérieur de dépôt des déclarations BAE.

